



## ANIMATION

### ANIMATEUR DE CONVIVIALITÉ EN STRUCTURE D'ACCUEIL EHPAD

#### RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 8 candidats et pour l'année 2025 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux d'abandon : 12,5 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 0 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : 12,5 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : [Contact-formations@alaji.fr](mailto:Contact-formations@alaji.fr)

#### PRE-REQUIS

Demandeur d'emploi ou salarié ou personne en reconversion souhaitant se professionnaliser, ayant un projet professionnel validé/confirmé dans les métiers de l'animation en EHPAD.

Les candidats titulaires du SST et/ou du PRAP 2S sont dispensés du passage de la certification SST et/ou PRAP 2S.

#### OBJECTIFS

- Connaître les différents publics accueillis et leurs pathologies
- Acquérir les connaissances des structures sociales et médicosociales
- Acquérir la méthodologie de projet (animation)

#### CONTENU DE LA FORMATION

- Période d'intégration
- Assurer la mission d'animation au sein d'un EHPAD
- Maîtriser les enjeux de communication dans l'exercice du métier d'animateur en EHPAD
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail – SST
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social – PRAP 2S

- Évaluation de fin de formation

#### DURÉE

322 heures :

- 252 h en centre
- 70 h en entreprise

#### METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Matériels de formation mis à disposition
- Formateurs professionnels issus des métiers de l'animation

#### MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives
- Évaluations sommatives
- Entretiens individuels
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant

#### MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

**Si demandeur d'emploi :**

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement


**Si salarié :**

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

**Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :**

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

## **CONTACTS**

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

## **ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE**

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d' un entretien avec le référent

handicap d'Alaji.

## **TARIF**

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

## **DERNIÈRE MISE À JOUR**

10/02/2026

